

## **6.1. CONGRÈS 2024 - AUTORISATION**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu :

D'autoriser l'inscription de la préventionniste pour le congrès de l'ATPIQ (Association des techniciens en prévention incendie du Québec) au montant de 431.16 \$, taxes incluses et de lui rembourser tous les frais afférents.